

A TOUTES NOS STRUCTURES SERVICES PUBLICS

Cher(e)s camarades,

Nous portons à votre connaissance la décision du secrétariat fédéral de déposer, au nom de la fédération des personnels des services publics et de santé Force Ouvrière, une requête en référé liberté contre l'ordonnance prise par le gouvernement le 15 Avril relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés forcés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire.

Pour la fédération, c'est une véritable provocation de la part du Gouvernement ! Contraindre les agents territoriaux à poser des congés, ou des RTT, voir prendre sur les CET (comptes épargne temps), est un véritable scandale !

Entre les discours et les actes, on dit souvent qu'il y a un fossé. Le gouvernement l'a franchit une nouvelle fois allégrement et ce, après déjà toutes les attaques sur la FPT.

Nous ne pouvons rester sans réagir !

Enfin, nous vous informons que certaines collectivités, grâce à l'intervention des syndicats Force Ouvrière, ont fait savoir qu'elles n'appliqueraient pas cette ordonnance.

Aussi, quel que soit le résultat du référé, il convient de continuer le travail syndical qui est le nôtre.

Nous vous tiendrons informés, dès que possible, de la suite que le Conseil d'état donnera à notre requête.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 20 avril 2020